

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Tarifs 2020 droits de
place marché aux
produits fermiers**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
21 octobre 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents / 23
hor zirenak:

Nombre de votants / 27
bozkatu dutenak :

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Peio Etcheleku, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Argitxu Hirigoyen à M. Vincent Goytino, M. Peio Etcheleku à M. Frédéric Bardin, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Véronique Larronde est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le Maire, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les tarifs des droits de place au marché aux produits fermiers pour l'année 2020 :

▪ **Marché événementiel :**

Etalage de 3 mètres : 12 €/jour, le mètre supplémentaire : 2,20 €

▪ **Marché hebdomadaire du vendredi matin :**

Etalage de 2 mètres : 6,00 €

Etalage de 3 mètres : 6,50 €

Le mètre supplémentaire : 2,00 €

Réduction de 20 % aux commerçants qui prennent un abonnement annuel et réduction de 10 % aux commerçants-artisans qui prennent un abonnement de juin à mi-octobre.

▪ **Marchés nocturnes :**

Etalage de 2 mètres : 6,00 €

Etalage de 3 mètres : 6,50 €

Le mètre supplémentaire : 2,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/10/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/10/2019